Nations Unies S/2014/774*



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2169 (2014), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) dans l'exécution de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport fait le point de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que des activités de l'ONU en Iraq depuis la publication de mon rapport en date du 11 juillet 2014 (S/2014/485).

II. Résumé de l'évolution politique

A. Évolution sur le plan intérieur

2. Depuis la présentation de mon précédent rapport, la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a continué de mettre en péril la stabilité et l'évolution politique du pays. Cela étant, la formation du nouveau Gouvernement et l'adoption de son programme ministériel ont constitué un progrès important sur la voie d'une amélioration de la stabilité en Iraq et ont été saluées par l'ensemble de la communauté internationale. Les partenaires régionaux et internationaux ont renforcé leur soutien à l'Iraq dans sa lutte contre l'EIIL. L'État islamique et les factions armées qui lui sont associées continuent cependant de contrôler de vastes pans du territoire dans l'ouest et le nord du pays, où ils continuent de faire des victimes parmi la population civile, de provoquer des déplacements massifs de population et de perpétrer des violations systématiques des droits de l'homme qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

B. Situation politique

3. La période considérée s'est caractérisée par une nouvelle phase de compromis politique et un renforcement du dialogue national. Après la séance d'inauguration du nouveau Conseil des représentants, le 1er juillet, les blocs politiques ont mené durant

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 novembre 2014).

14-63291* (F) 121114 121114





10 semaines d'intenses négociations sur la répartition du pouvoir et des postes ministériels, qui ont abouti à la formation du nouveau Cabinet et à l'adoption de son programme ministériel la veille de l'échéance fixée par la Constitution au 9 septembre.

4. La première avancée dans la formation du nouveau Gouvernement a eu lieu le 15 juillet, lorsque le Conseil des représentants a élu Salim al-Jubouri (Coalition des forces nationales) Président, Haider al-Abadi (Alliance nationale) Premier Vice-Président et Aram Cheikh Mohammed (Alliance du Kurdistan) Deuxième Vice-Président. Le 24 juillet, le Conseil des représentants a élu Fouad Massoum nouveau Président de la République.

5. Les désaccords sur la question de déterminer quel est le bloc majoritaire au Parlement ont retardé la nomination d'un premier ministre et la formation d'un nouveau Conseil des ministres. Le 11 août, Haider al-Abadi, qui avait auparavant été élu Premier Vice-Président, a été désigné par l'Alliance nationale, le bloc majoritaire au Parlement, comme candidat au poste de premier ministre. Le même jour, le Président iraquien a officiellement chargé al-Abadi de former le Conseil des ministres. Le 14 août, le Premier Ministre sortant al-Maliki a annoncé qu'il avait retiré la pétition qu'il avait soumise à la Cour fédérale suprême pour contester la nomination d'al-Abadi et a aussi indiqué qu'il apportait son soutien à celui-ci. Ce geste de dernière minute a permis d'assurer une transition pacifique du pouvoir en Iraq.

6. Le 15 août, le Premier Ministre désigné al-Abadi a annoncé les priorités qu'il s'est fixées, à savoir : le combat contre l'EIIL, la lutte contre la corruption et le règlement des questions en suspens entre les blocs politiques, qui ont paralysé le processus politique par le passé. Les discussions officielles sur la formation d'un cabinet ont débuté le 18 août. Les négociations ont porté sur l'arrêt des frappes aériennes et du pilonnage de zones civiles, le retrait des milices hors des villes, le renforcement des pouvoirs fédéraux de la région du Kurdistan iraquien, l'application de l'article 140 de la Constitution, le partage des recettes et l'exportation des hydrocarbures, et le financement des peshmergas par le Gouvernement fédéral.

7. Le 22 août, au lendemain d'une attaque contre une mosquée à Bani Wais (province de Diyala), dans laquelle plus d'une soixantaine de fidèles ont été tués et 15 autres blessés, les blocs parlementaires, emmenés par le Président du Parlement, ont provisoirement interrompu les pourparlers avec l'Alliance nationale en attendant les résultats de l'enquête sur cette attaque. Après l'arrestation de trois miliciens accusés d'avoir participé au massacre, le 26 août, la Coalition des forces nationales a recommencé à participer aux négociations sur la formation du gouvernement. Le même jour, le Président iraquien a appelé à la tenue d'une conférence de réconciliation nationale dans le cadre de laquelle « tous les responsables religieux, locaux et politiques devraient œuvrer de concert pour poser les fondements d'une réelle réconciliation sur le terrain ».

8. Le 8 septembre, le Gouvernement a été formé et un nouveau cabinet a été approuvé. Les négociations ont offert la possibilité de répondre aux exigences contraires des blocs politiques, l'objectif étant de mettre en place un gouvernement fondé sur le consensus et ouvert à toutes les parties. L'Alliance du Kurdistan a approuvé la formation du gouvernement d'al-Abadi et accepté d'y participer à condition que ses demandes soient satisfaites dans un délai de trois mois. Vingt-huit

postes ministériels ont été répartis entre l'Alliance nationale, la Coalition des forces nationales et l'Alliance du Kurdistan. Un poste a été attribué à une femme et un autre à un membre de la communauté chrétienne. Le Conseil des représentants a aussi approuvé le programme ministériel proposé par al-Abadi, qui met l'accent sur la mise en œuvre de réformes pour remédier à certains problèmes tels que la fragmentation politique selon les lignes de partage confessionnelles, la corruption, la restructuration des forces armées, et la réforme des institutions et de l'appareil judiciaire pour lutter contre la discrimination et les violations des droits de l'homme.

9. Le Conseil des représentants a aussi approuvé la nomination de trois nouveaux vice-présidents : l'ancien Premier Ministre al-Maliki, l'ancien Président du Conseil des représentants Osama al-Nujaifi et l'ancien Premier Ministre Ayad Allawi. Hamam Hamoudi a été élu pour remplacer al-Abadi comme Premier Vice-Président du Conseil des représentants.

10. Quatre postes ministériels (intérieur, défense, tourisme et antiquités, et ressources en eau) étaient toujours vacants au moment de la formation du Gouvernement en raison de la poursuite des consultations entre les blocs politiques. Al-Abadi a indiqué qu'il assumerait à titre intérimaire les deux portefeuilles ministériels de la sécurité jusqu'à ce qu'ils soient pourvus. Il a accordé aux blocs politiques une semaine supplémentaire afin qu'ils parviennent à un accord sur leurs candidats respectifs pour les postes vacants. Mais, le 16 septembre, le Parlement a uniquement approuvé la nomination d'un ministre de l'eau, tandis que les candidats proposés pour occuper les fonctions de Ministre de l'intérieur, Ministre de la défense et Ministre du tourisme et des antiquités n'ont pas recueilli suffisamment de voix. Le vote parlementaire sur les postes restants a été reporté afin de donner aux blocs parlementaires davantage de temps pour qu'ils s'entendent sur leurs candidats. La formation du Gouvernement s'est achevée le 18 octobre, le Parlement ayant approuvé la nomination des Ministres de la défense et de l'intérieur. Les ministres issus de l'Alliance du Kurdistan ont aussi prêté serment.

11. Dans le cadre de son programme ministériel, le Conseil des ministres a pris une mesure importante, le 9 septembre, en créant un fonds aux fins de la reconstruction des régions touchées par les conflits et les opérations militaires. Il a en outre décidé de faciliter le retour des déplacés ainsi que de leur verser des indemnités, et d'élaborer un plan d'action national.

12. Le 13 septembre, le Premier Ministre a annoncé l'arrêt des pilonnages et des bombardements aériens contre les zones peuplées par des civils et a réaffirmé qu'il était déterminé à assurer la protection de la population civile. Cette décision a été saluée par l'ensemble de la classe politique, même si des craintes subsistent quant à sa mise en œuvre effective.

13. Les relations entre Bagdad et Erbil ont continué d'être houleuses depuis la période ayant précédé le transfert de pouvoir du Gouvernement sortant au nouveau Gouvernement. Les 8 et 9 juillet, une série d'accusations mutuelles entre le gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement iraquien ont été signalées par de nombreuses sources, à tel point que, le 10 septembre, les ministres kurdes ont arrêté de siéger au Conseil des ministres jusqu'à la formation du nouveau Gouvernement.

14. Le 11 juillet, le gouvernement régional du Kurdistan a confirmé que les forces peshmerga avaient pris le contrôle de la totalité des champs pétrolifères situés à Kirkouk. Le 12 juillet, le Ministère fédéral du pétrole a condamné cette mainmise et exigé le retrait immédiat des forces kurdes. Les différends entre Bagdad et Erbil ont aussi été exacerbés par des rumeurs persistantes signalant la vente indépendante de pétrole dans la région du Kurdistan iraquien et les poursuites judiciaires engagées en réponse par le Gouvernement fédéral.

15. Le 23 juillet, le Parlement régional du Kurdistan a approuvé une loi portant création de la Haute Commission électorale indépendante pour la région du Kurdistan, qui sera chargée d'organiser les élections à l'avenir. Le 26 septembre, le Président iraquien a rejeté les spéculations faisant état d'une déclaration d'indépendance imminente par le Kurdistan comme le donnaient à penser certaines déclarations précédentes de représentants kurdes, indiquant que les dirigeants kurdes avaient décidé que la région du Kurdistan continuerait de faire partie de l'Iraq. Il a ajouté que l'annonce de la tenue d'un référendum en juillet avait été faite en pleine période de tensions entre les deux gouvernements à propos des recettes pétrolières.

16. Pendant la formation du Gouvernement, on a évoqué la possibilité de trouver un compromis qui permettrait d'approuver le budget fédéral pour 2014. D'après l'initiative proposée, le Gouvernement fédéral s'engagerait, dans les sept jours suivant l'approbation de sa formation par le Conseil des représentants, à verser par tranches mensuelles l'enveloppe budgétaire totale allouée à la région du Kurdistan pour la période allant du 1er janvier au 31 août 2014. De son côté, le gouvernement régional s'engagerait à exporter au moins 100 000 barils par jour de pétrole extrait des gisements de la région du Kurdistan par l'intermédiaire de la Société nationale pour la commercialisation du pétrole, dans les trois jours suivant l'approbation du nouveau Gouvernement fédéral. Malheureusement, l'accord n'a jamais été finalisé.

17. L'absence d'un budget fédéral pour 2014 10 mois après le début de l'exercice budgétaire a nui à l'économie iraquienne et à la mise en œuvre de projets d'investissement. Le caractère imprévisible de la situation sur le plan de la sécurité a porté un rude coup aux exportations de pétrole, les recettes n'ayant atteint que 75 % des montants prévus pour les trois premiers trimestres de 2014. La baisse des prix des hydrocarbures a eu pour effet de réduire encore les recettes.

18. Le 23 juillet, le Conseil des représentants récemment élu a mis en place un comité parlementaire ad hoc des finances afin d'accélérer l'approbation du projet de budget pour 2014. La première version préliminaire, en date du 18 août, proposait de limiter le budget actuel aux estimations de recettes pétrolières revues à la baisse et de limiter les dépenses aux opérations courantes liées à la sécurité immédiate et aux ressources nécessaires pour les déplacés.

C. Sécurité

19. Durant la période à l'examen, l'EIIL a continué de contrôler de vastes régions du pays. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée extrêmement instable, les combats entre l'EIIL et les factions armées qui lui associées, d'une part, et les forces de sécurité iraquiennes et les forces peshmerga, de l'autre, se poursuivant. Entre le 2 et le 7 août, les combattants de l'État islamique ont lancé une nouvelle vague d'attaques contre les régions tenues par les Kurdes et se sont emparés de

plusieurs villes et villages dans les districts d'Hamdaniya, Mossoul, Sinjar, Chekan, Tell Afar et Tell Kaif (province de Ninive) et, pour un temps, de la ville de Gwer dans le district de Makhmour (province d'Erbil), après le retrait des forces peshmerga kurdes de cette ville. Ces attaques ont provoqué le déplacement d'environ 200 000 personnes, notamment des membres des minorités yézidi, chrétienne et shabak, qui ont fui par crainte de génocide. Certains sites stratégiques importants, tels que le poste frontière syro-iraquien à Rabiya et le barrage de Mossoul à la délimitation entre les provinces de Ninive et Dahouk, sont aussi tombés aux mains de l'EIIL, mais ont été repris par les forces peshmerga, avec l'aide des frappes aériennes menées par les États-Unis. Entre le 5 et le 12 octobre, l'État islamique a réalisé de nouvelles avancées en prenant le contrôle du centre de la ville de Hit, ainsi que de plusieurs villages dans le district occidental de Hit (province d'Anbar). Le 11 octobre, le Conseil provincial d'Anbar a prié le Gouvernement iraquien de demander à la coalition de déployer des forces terrestres pour aider à combattre l'EIIL.

20. Les combats intenses entre les forces de sécurité iraquiennes et l'EIIL et les factions armées qui lui sont associées se sont aussi poursuivis dans les provinces de Diyala et Salah el-Din. Au moment de l'établissement du rapport, 30 kilomètres seulement séparaient les régions tenues par les insurgés dans les deux provinces, qui, si elles étaient prises, permettraient un encerclement total de Bagdad par le nord. L'État islamique s'est emparé de quelques secteurs dans le sous-district de Mansouriyé, alors que de féroces combats entre l'EIIL et les forces peshmerga pour prendre le contrôle de Jalawla se sont poursuivis durant la période considérée, la ville changeant de mains à plusieurs occasions. Pendant ce temps, la situation à Dhoulouiya (province méridionale de Salah el-Din) reste dramatique. Cette ville d'importance stratégique, située sur le fleuve du Tigre, se trouve sous le feu constant des attaques de l'État islamique depuis la mi-juin, qui ont fait de nombreuses victimes civiles, un nombre limité de combattants issus des tribus locales résistant à ces attaques. Les forces de sécurité iraquiennes ont été déployées dans la région le 3 septembre mais ne sont toujours pas parvenues à en déloger l'EIIL.

21. Durant la période à l'examen, les provinces occidentales sont largement demeurées sous le contrôle de l'EIIL et des factions armées qui lui sont associées. L'État islamique a continué de consolider ses positions dans les régions qu'il a conquises, notamment à Mossoul. Les districts d'Ana, Al-Qaim, Hit, Falluja, Routa et une grande partie des districts d'Haditha et Ramadi (province d'Anbar), sont toujours aux mains de l'EIIL et des factions armées qui lui sont associées, les combattants progouvernementaux et les forces de sécurité iraquiennes ne contrôlant plus que de minuscules poches de territoire dans les districts de Ramadi et Haditha. Les opérations des forces de sécurité iraquiennes et des combattants issus des tribus locales visent en particulier à défendre le barrage de Haditha qui revêt une importance stratégique, ainsi que les environs de Ramadi, Abu Ghraib et Yousoufiya, près de Bagdad.

22. L'EIIL a aussi étendu ses activités illégales génératrices de revenus en s'emparant des ressources lucratives nationales, notamment de plusieurs gisements de pétrole, d'oléoducs et d'infrastructures pétrolières, comme le champ pétrolier et gazeux d'Ajil (province de Salah-el-Din). La MANUI a été informée qu'il existait un vaste trafic de pétrole volé des oléoducs et des réservoirs dans les régions contrôlées par l'EIIL. Ces recettes viennent s'ajouter à celles d'autres activités

illégales, telles que l'extorsion des entreprises et des particuliers, la vente d'antiquités volées et les demandes de rançon à la suite d'enlèvements.

23. La menace croissante que représente l'EIIL, combinée à la volonté des partis politiques iraquiens de former un gouvernement d'union nationale, a renforcé la coopération et la coordination entre les forces de sécurité iraquiennes, les peshmergas, les tribus locales et les groupes armés dans leur lutte commune contre l'État islamique. Le Premier Ministre iraquien a également annoncé son intention de renforcer la mobilisation de la population locale dans le domaine de la sécurité en créant notamment une garde nationale composée de bénévoles originaires de toutes les provinces. Les parlementaires rédigent actuellement les textes nécessaires à la création d'un tel dispositif.

24. À la demande du Gouvernement iraquien, le 8 août, les États-Unis ont commencé une campagne de frappes aériennes, à laquelle se sont joints d'autres partenaires de la coalition en septembre et octobre contre des positions de l'EIIL. Plusieurs pays ont aussi apporté une assistance militaire à l'Iraq en détachant des conseillers et en envoyant du matériel. Grâce à cette action combinée, à savoir les raids aériens ciblés et le renforcement de la coopération entre les forces de sécurité iraquiennes et les forces peshmerga, l'État a repris le contrôle de certaines zones, y compris le champ pétrolifère de Aïn Zalah près de Zummar (district de Sinjar), le 7 août, et le barrage de Mossoul, le 8 août. Le 31 août, les forces de sécurité iraquiennes, épaulées par les frappes aériennes menées par les États-Unis et par des combattants bénévoles, sont parvenues à mettre fin au siège par l'EIIL de la ville d'Amerli, peuplée en majorité de Turkmènes, dans la province septentrionale de Salah al-Din. Depuis le 7 septembre, les États-Unis ont lancé des raids aériens contre des positions de l'État islamique autour du barrage d'Haditha, qui revêt une importance stratégique, pour aider les forces gouvernementales à maintenir leur contrôle sur la région.

D. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

25. La détérioration des conditions de sécurité en Iraq a eu des répercussions dans les pays voisins, sur les territoires desquels l'EIIL a déclaré qu'il avait l'intention d'étendre ses activités. L'intensification des opérations menées par l'État islamique le long de la frontière iraquienne a amené plusieurs pays à renforcer leurs mesures de sécurité. À la suite de l'offensive lancée en juillet par l'EIIL dans les plaines de Sinjar et Ninive, des combattants kurdes venant d'Iran (République islamique d'), de République arabe syrienne et de Turquie ont rejoint la région du Kurdistan iraquien, ainsi que les provinces de Ninive et Kirkouk, pour apporter un soutien aux peshmergas. Sur une note positive, le 20 septembre, l'État islamique a libéré 49 membres du personnel du consulat de Turquie à Mossoul, qu'il retenait en otages depuis le 11 juin.

26. La formation du nouveau Gouvernement a été unanimement saluée par les pays voisins de l'Iraq. Dans son programme ministériel, le nouveau Gouvernement insiste sur le fait que son pays souhaite renforcer sa position et son influence au sein de la communauté internationale et améliorer ses relations bilatérales avec les pays de la région. Le programme prévoit notamment la constitution d'un front international pour lutter contre le terrorisme en Iraq, le règlement des divergences

actuelles avec l'Iran (République islamique d'), la République arabe syrienne et la Turquie à propos des ressources en eau, et un renforcement de la représentation diplomatique. Le 11 septembre, lors de son premier voyage officiel en qualité de Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari s'est rendu en Arabie saoudite. Après sa visite, il a été annoncé que le Royaume avait décidé de rouvrir son ambassade à Bagdad.

27. La République islamique d'Iran a aussi exprimé son soutien au nouveau Gouvernement iraquien et souligné que l'Iran attachait une grande importance à l'intégrité territoriale, à l'unité nationale, au développement et à la sécurité de l'Iraq. Le 10 juillet, l'Iran a fermé le poste frontière de Parviz Khan (province de Kermanshah) aux camions transportant du pétrole en provenance de l'Iraq, à la suite de menaces qui auraient été proférées contre des transporteurs et d'autres ressortissants iraniens en Iraq. Le chef suprême, l'ayatollah Ali Khomeiny, et le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, ont indiqué que leur pays était déterminé à appuyer l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, si ce pays en faisait la demande. Lorsqu'il s'est rendu en Iraq du 24 au 26 août, le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, s'est entretenu avec le Premier Ministre désigné iraquien al-Abadi et des représentants du gouvernement régional du Kurdistan et a offert le soutien sans réserve de son pays dans la lutte contre l'EIIL. Les responsables de l'État iranien se sont engagés à aider à assurer la protection des lieux saints à Karbala et Najaf. Téhéran a aussi confirmé qu'il dispensait des conseils à l'Iraq par l'intermédiaire de ses conseillers militaires. Le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan ont remercié la République islamique d'Iran de son aide.

28. En réponse aux demandes du Gouvernement iraquien et du gouvernement régional du Kurdistan, plusieurs pays ont fourni une aide militaire en envoyant des conseillers et du matériel, et ont apporté une assistance pour les activités de surveillance et la collecte de données. Une assistance humanitaire d'urgence (installation de camps, largage de fournitures et mise en place de ponts aériens) a été fournie aux déplacés dans les régions touchées.

29. Ces activités sont allées de pair avec une série d'initiatives régionales et internationales. Lors de la réunion au sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, tenue à Newport (Royaume-Uni) le 5 septembre, les discussions ont notamment porté sur la lutte contre l'EIIL et l'aide à apporter à l'Iraq. Les ministres des affaires étrangères du Conseil de la Ligue des États arabes, qui se sont réunis au Caire le 7 septembre, ont réaffirmé qu'ils soutenaient les efforts déployés par l'Iraq pour combattre l'État islamique. L'Arabie saoudite a organisé une réunion à Djedda, le 11 septembre, entre les États-Unis, la Turquie et certains États du Moyen-Orient (les membres du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que l'Égypte, la Jordanie et le Liban) en vue de former une coalition pour lutter contre l'EIIL. À l'issue de la réunion, les participants ont adopté un communiqué dans lequel ils ont exprimé leur volonté commune de lutter contre la menace que représente le terrorisme, notamment dans le cadre d'une campagne militaire coordonnée contre l'État islamique, s'il y a lieu.

30. À la Conférence internationale sur la paix et la sécurité en Iraq, organisée à Paris le 15 septembre, sous les auspices des Présidents de la France et de l'Iraq, le Président et le Ministre des affaires étrangères iraquien ont remercié la communauté internationale de son soutien dans la lutte contre le terrorisme et ont demandé que

l'assistance militaire se poursuive, y compris sous la forme de frappes aériennes. Les participants ont invité la communauté internationale à renforcer son appui à la reconstruction et son aide humanitaire au Gouvernement iraquien, et ont remercié l'ONU pour le rôle qu'elle joue en facilitant la fourniture de cette aide.

31. L'aide militaire et humanitaire apportée par la communauté internationale a été saluée par le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan. À la Conférence de Paris, le Ministre iraquien des affaires étrangères a souligné qu'il fallait associer la République islamique d'Iran à ces efforts. Le 15 septembre, le puissant dirigeant chiite, Moqtada al-Sadr, a publié une déclaration mettant en garde contre le déploiement de troupes terrestres internationales en Iraq, qu'il considérerait comme une nouvelle occupation. Le 20 septembre, des milliers de personnes ont manifesté à Bagdad en signe de soutien à la position d'al-Sadr. Le 19 septembre, dans un sermon, le grand ayatollah Ali al-Sistani a salué la coalition internationale contre l'EIIL et a par ailleurs invité les dirigeants politiques à préserver la souveraineté nationale.

III. Compte rendu des dernières activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

32. Pendant la période qui a précédé la formation du Gouvernement, mon Représentant spécial pour l'Iraq a eu de nombreux contacts avec les responsables des groupes politiques en vue de favoriser la concertation sur l'élection des dirigeants nationaux et de plaider en faveur de la formation, dans le respect des délais prévus par la Constitution, d'un gouvernement d'ouverture, qui représente les intérêts de toutes les composantes de la société iraquienne. Il a proposé à cette fin l'appui intégral et les bons offices de la MANUI.

33. Je me suis rendu en Iraq le 24 juillet et y ai rencontré les principaux dirigeants politiques et chefs religieux, y compris le Président élu depuis peu, Fouad Massoum, le Premier Ministre de l'époque, Nouri El-Maliki, le Président du Conseil des représentants, El-Joubouri, le Président de la région du Kurdistan, Massoud Barzani, ainsi que d'autres dirigeants kurdes, et le grand ayatollah Ali Sistani, dans la ville de Najaf. J'ai fait part à tous mes interlocuteurs iraquiens de mon soutien au processus de formation, dans le respect des délais prévus dans la Constitution, d'un gouvernement représentatif se caractérisant par une véritable répartition des pouvoirs, ainsi que de ma solidarité avec tous les Iraquiens dans leur lutte contre le terrorisme.

34. À la suite de l'élection du Président du Conseil des représentants et du Président iraquien, mon Représentant spécial a continué à plaider en faveur de la nomination en temps voulu du prochain Premier Ministre, de la formation du Conseil des ministres et de l'adoption d'un programme ministériel consacré aux questions urgentes auxquelles l'Iraq faisait face. Dans le cadre de ces efforts de mobilisation et de communication, il s'est régulièrement entretenu avec le Président du Conseil des représentants et le Président iraquien, ainsi que les principaux candidats à la fonction de premier ministre, y compris M. El-Abadi et M. El-Maliki,

pour demander la formation rapide du gouvernement dans les délais prévus par la Constitution et une transition sans heurt du pouvoir.

35. Mon Représentant spécial s'est rendu le 19 juillet à Najaf, où il a eu des entretiens avec le grand ayatollah Ali el-Sistani, l'ayatollah Mohamed el-Hakim, l'ayatollah Mohamed el-Yaqoubi et Sayed Moqtada el-Sadr, qui ont tous exprimé leur appui à la constitution d'un gouvernement d'ouverture largement représentatif, ainsi qu'au rôle joué par la Mission des Nations Unies en Iraq. Il a également transmis au grand ayatollah El-Sistani une lettre dans laquelle je condamnais fermement les violations des droits de l'homme perpétrées contre des civils par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), les forces de sécurité iraquiennes et d'autres groupes armés et invitais Son Éminence à continuer à prôner le refus du sectarisme et de la violence.

36. Du fait du regain de tensions entre Bagdad et Erbil à propos de différends qui restaient à régler, la formation du gouvernement risquait de ne pas avoir lieu dans les délais prévus par la Constitution. Pendant la période qui a précédé le vote de confiance du gouvernement, mon Représentant spécial est intervenu entre les deux parties pour les aider à surmonter leurs divergences de vues. Le 8 septembre, il s'est entretenu à Souleimaniyeh avec les dirigeants de tous les partis politiques kurdes, les invitant à se joindre au gouvernement de M. El-Abadi. À la suite de cette visite, M. El-Abadi s'est engagé publiquement à répondre aux préoccupations du gouvernement régional du Kurdistan, ce qui a permis à l'Alliance du Kurdistan de revenir au Parlement. Mon Représentant spécial a également eu de longs échanges avec les dirigeants politiques sunnites, dont l'actuel et l'ancien Président du Conseil des représentants et le Vice-Premier Ministre, Saleh el-Moutlaq, au cours desquels il a vivement prié leurs formations politiques respectives de se joindre au gouvernement qu'il était prévu de constituer. Alors que les Ministres kurdes n'avaient pas encore pris leurs fonctions, le 12 octobre, mon Représentant spécial a rencontré les dirigeants de la région du Kurdistan et leur a instamment demandé d'occuper sans retard la place qui leur revenait au sein du Gouvernement et de débattre de leurs divergences de vues au Conseil des Ministres. Le 16 octobre, le Premier Ministre, M. El-Abadi, a fait savoir à mon Représentant Spécial que les Ministres kurdes, ainsi que les Ministres de la défense, de l'intérieur et du tourisme, prêteraient serment le 18 octobre.

37. Mon Représentant spécial a également vivement incité les responsables des formations politiques à plaider en faveur de la représentation des femmes et des minorités au sein du nouveau gouvernement et a publié à cette fin deux communiqués de presse en septembre. Malgré ses efforts et la volonté du Premier Ministre de voir nommés au sein de son gouvernement davantage de femmes et de représentants de minorités, seuls une femme et un Chrétien occupent un poste de ministre.

38. Mon Représentant spécial a également continué à plaider auprès des dirigeants politiques iraquiens pour que des progrès soient réalisés en ce qui concerne la lutte contre la violence et le terrorisme, les solutions à apporter à la détresse des personnes déplacées dans leur propre pays et la promotion de la réconciliation, de la cohésion sociale, de la gouvernance démocratique et de l'état de droit.

39. À la suite de la prise du district de Sinjar, le 3 août, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a rencontré le Président et le Vice-Premier Ministre iraquiens pour déterminer comment apporter une aide humanitaire d'urgence à la

population des zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il s'est également entretenu avec des membres yézidis du Parlement, ainsi qu'avec des chefs religieux et communautaires. Il a en outre rencontré des diplomates, afin de les inciter à prêter assistance à la lutte contre l'EIIL et à la protection de la population civile.

40. En août, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a effectué deux visites officielles dans la région du Kurdistan pour s'entretenir de l'assistance apportée par les Nations Unies et des moyens de prendre en charge rapidement et efficacement l'afflux de personnes déplacées dans la région. Il a également assisté à la réunion du Comité des interventions d'urgence du gouvernement régional du Kurdistan pour y débattre des activités humanitaires des Nations Unies.

41. Le 15 août, mon Représentant spécial a présenté au Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, à Bruxelles, un compte rendu de la situation en Iraq, au cours duquel le Conseil a réaffirmé son vif attachement à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, s'est engagé à intensifier l'appui apporté par l'Union européenne sur le plan humanitaire, a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par les États Membres en vue de soutenir la lutte de l'Iraq contre le terrorisme et a réaffirmé son ferme appui au rôle joué par les Nations Unies en Iraq.

42. En septembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Ministre iranien des affaires étrangères et s'est rendu au Qatar et dans les Émirats arabes unis pour évoquer la nécessité d'un dialogue politique durable en Iraq, ainsi que d'une approche régionale globale qui permette de remédier à la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant constitue pour l'Iraq et la région.

43. Le 15 septembre, mon Représentant spécial a assisté en mon nom à la Conférence internationale sur la paix et la sécurité en Iraq tenue à Paris. Le 21 septembre, il a présenté un compte rendu au Conseil de sécurité et souligné que le nouveau Gouvernement iraquien aurait besoin de l'appui de la communauté internationale pour rétablir la sécurité dans une grande partie du pays.

B. Droits de l'homme : faits nouveaux et activités

44. Le conflit armé qui oppose les forces de sécurité iraquiennes à l'État islamique d'Iraq et du Levant a continué de faire de nombreuses victimes parmi la population civile iraquienne. Entre le 11 juillet et le 13 octobre 2014, au moins 3 677 civils ont été tués et 5 816 blessés lors d'actes de violence armée et de terrorisme perpétrés dans l'ensemble du pays. Les gouvernorats les plus touchés par la violence sont ceux de Bagdad, Ninive, Salah el-Din, Diyala, Kirkouk et Babil.

45. La MANUI continue d'observer la situation des civils dans le cadre du conflit armé et du terrorisme et a établi deux rapports accessibles au public sur la protection de la population civile. Le 1er septembre, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution S22/1, dans laquelle il a condamné les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits perpétrées contre des civils par l'État islamique d'Iraq et du Levant et les groupes armés associés et demandé au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de dépêcher en Iraq une mission chargée d'enquêter sur ces violations, afin que les responsables ne restent pas impunis et aient à répondre pleinement de leurs actes.

46. La MANUI a confirmé que l'État islamique d'Iraq et du Levant et les groupes armés associés avaient commis des violations systématiques et généralisées du droit international, notamment des attaques visant délibérément la population et l'infrastructure civiles, des exécutions et autres mises à mort ciblées de civils, des enlèvements, des viols et d'autres formes de violence sexuelle et physique contre des femmes et des enfants, la destruction ou la désacralisation de lieux ayant une importance religieuse ou culturelle, le recrutement forcé d'enfants, la destruction gratuite et le pillage de biens et la privation de libertés et droits fondamentaux. Ces violences ont particulièrement touché les membres des diverses communautés ethniques et religieuses iraquiennes, notamment les Turkmènes, les Shabaks, les chrétiens, les Yézidis, les Sabéens, les Kakaï, les Kurdes Faylis et les Arabes chiites, dont les droits fondamentaux sont délibérément et systématiquement violés par l'État islamique et les groupes armés associés. Bon nombre de ces attaques pourraient constituer des crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

47. Entre le 17 et le 20 juillet, des milliers de chrétiens ont été contraints de quitter Mossoul et d'autres régions du gouvernorat de Ninive à la suite de l'ultimatum que leur avait lancé l'EIIL : ils devaient se convertir, s'acquitter du *jiziye* (un impôt de protection), partir ou bien mourir. Dans le gouvernorat de Salah el-Din, la ville d'Amerli, peuplée de Turkmènes, qui avait été assiégée par l'État islamique le 12 juin, a subi le même sort, les habitants étant menacés de mort par l'EIIL s'ils ne se convertissaient pas. Pendant la première semaine d'août, des dizaines de milliers de civils ont fui leur domicile alors que l'EIIL poursuivait son avancée dans les districts de Sinjar et Tal Afar du gouvernorat de Ninive et s'attaquait délibérément aux communautés yézidies, turkmènes, shabak et chrétiennes, entre autres. Le 3 août, l'EIIL a capturé des Yézidis dans le village de Qiniyeh, dans le gouvernorat de Ninive, et a exécuté au moins 70 hommes. Le 15 août, la MANUI a été informée que l'EIIL avait tué jusqu'à 400 hommes dans le village yézidi de Kocho.

48. Les violations des droits des femmes perpétrées par l'EIIL demeurent extrêmement préoccupantes. Des femmes et enfants de groupes minoritaires ont été enlevés et ont été victimes de viol et d'autres formes d'agression physique et sexuelle et vendus comme esclaves. La MANUI a confirmé les informations selon lesquelles jusqu'à 2 500 femmes et enfants avaient été enlevés par l'EIIL. De fortes craintes existent à leur sujet. L'EIIL a également attaqué et tué des femmes qui jouaient un rôle de premier plan dans leur communauté et des militantes des droits de l'homme. Dans le gouvernorat de Ninive, au moins trois candidates aux élections du gouvernorat de 2013 et aux élections des représentants du Conseil tenues en avril ont été prises pour cibles et assassinées par l'EIIL. Le 22 septembre, une juriste et militante des droits de l'homme a été tuée en public par l'EIIL après avoir publié sur les réseaux sociaux des commentaires dans lesquels elle critiquait ce dernier. Le 12 août, mon Représentant spécial pour l'Iraq a publié avec mon Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit une déclaration commune condamnant les violences sexuelles commises selon certaines informations par l'EIIL contre des femmes et des adolescents des deux sexes appartenant à des minorités iraquiennes.

49. Les civils qui vivent dans les zones contrôlées par l'EIIL continuent de subir de graves et systématiques violations de leurs droits fondamentaux, l'EIIL imposant des règles et des codes de conduite fondés sur sa propre interprétation de l'islam et infligeant souvent de lourdes peines en cas de transgression, y compris la peine de mort. Ces condamnations sont prononcées par des tribunaux de la charia que l'EIIL

a lui-même constitués. Pendant la période à l'examen, au moins cinq condamnations à mort ont été exécutées dans le seul gouvernorat de Ninive. Les Arabes sunnites qui ont refusé de reconnaître l'EIIL ou de se soumettre à ses règles ont également été pris pour cibles. La ville de Dhoulouiya, dans le gouvernorat de Diyala, qui est majoritairement peuplée d'Arabes sunnites, fait l'objet d'attaques de l'EIIL depuis la mi-juin et ses habitants ont été menacés de mort pour avoir résisté à l'ordre de capitulation lancé par le groupe.

50. Dans les zones contrôlées par l'EIIL, des lieux ayant une importance religieuse ou culturelle ont fait l'objet de saccages et de destruction gratuite. Le 3 août, l'EIIL a détruit les mausolées chiites de Sayida Zainab et Saiyed Zakariya à Sinjar. Le 23 juillet, il a fait exploser le mausolée sunnite de l'imam Yahya Abou el-Qasim à El-Shafa, à l'ouest de la ville de Mossoul. Il a détruit le 24 juillet le tombeau et la mosquée du Prophète Jonah, un site historique et religieux sacré pour les musulmans et les chrétiens, et, le 27 juillet, les tombeaux de cheikhs soufis, situés tous deux à Mossoul. Entre le 28 et le 31 août, l'EIIL a bombardé quatre anciens mausolées kakaï situés à Hamdaniya dans le gouvernorat de Ninive. La persécution systématique de communautés religieuses et minoritaires et la destruction de leur patrimoine culturel et religieux relèvent d'une stratégie délibérée de l'EIIL visant à éradiquer les groupes ethniques et religieux minoritaires des zones qu'il contrôle. Le 17 juillet, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a organisé d'urgence une réunion d'experts consacrée à la préservation du patrimoine culturel iraquien et a établi un plan d'intervention d'urgence.

51. Les violations des droits de l'homme perpétrées par l'EIIL et les groupes armés associés ne concernent pas que les civils : des membres des forces de sécurité et des fonctionnaires ont également été tués après avoir été fait prisonniers. Par exemple, le 16 juillet à Awenat, au sud de Tikrit, 42 soldats capturés après des affrontements entre les forces de sécurité iraquiennes et des groupes armés ont été exécutés. À la suite du massacre présumé d'environ 1 700 membres de l'armée iraquienne capturés au camp Speicher, près de Tikrit, les 11 et 12 juin, les familles des hommes portés disparus ont organisé plusieurs manifestations pour exiger des autorités iraquiennes qu'elles fassent la lumière sur le sort de leurs proches. Le Gouvernement a annoncé qu'une enquête criminelle avait été ouverte pour établir si la disparition de ces militaires était en partie due à une éventuelle négligence de la part du Gouvernement ou de l'Armée.

52. Les régions du pays qui ne sont pas directement touchées par le conflit armé demeurent cependant le théâtre de violences. À Bagdad en particulier, des civils et des lieux publics ont été délibérément pris pour cibles. L'attaque la plus meurtrière a été perpétrée le 22 juillet : un double attentat-suicide à la bombe a tué au moins 29 civils et en a blessé 55. La découverte de cadavres non identifiés, généralement d'hommes exécutés, portant la trace de coups de feu à la tête et vraisemblablement tués par des groupes armés et milices non identifiés, est en outre régulièrement signalée. Leur nombre s'élevait à 117 dans la seule ville de Bagdad au cours de la période à l'examen.

53. Les frappes aériennes et bombardements des forces de sécurité iraquiennes ont continué de faire de nombreuses victimes parmi la population civile. Deux des frappes aériennes les plus meurtrières ont fait respectivement 12 morts et 32 blessés à Mossoul le 16 juillet et cinq morts, dont un garçon de 14 ans, et sept blessés à Kirkouk, le 13 août.

54. Le conflit armé et les actes de terrorisme continuent de nuire gravement aux enfants iraquiens. L'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a été informée que 135 enfants avaient trouvé la mort (dont au moins 22 filles et 45 garçons, le sexe des autres victimes n'étant pas précisé) et 104 avaient été blessés (dont au moins 20 filles et 35 garçons) du début juillet au 15 septembre 2014, principalement du fait de bombardements aveugles et d'engins explosifs improvisés. Le nombre de cas signalés de recrutement d'enfants effectué par l'EIIL dans toutes les zones que ce groupe contrôle, ainsi que par les milices progouvernementales dans toutes les zones de conflit, a considérablement augmenté.

55. Au cours de la période à l'examen, il est devenu de plus en plus dangereux d'exercer le métier de journaliste. Des actes de violence et des attaques visant délibérément des professionnels des médias et des organes de presse ont été signalés. Leyla Yildizhan, journaliste également connue sous le nom de Deniz Firat, a été tuée le 8 août et d'autres journalistes font l'objet de menaces de mort et d'autres formes de harcèlement du fait de leurs activités professionnelles.

56. Je demeure très préoccupé par le mépris du droit à une procédure régulière dont font preuve les forces de l'ordre, ainsi que par le non-respect par le système judiciaire des conditions nécessaires à un procès équitable, en particulier pour ce qui est des personnes arrêtées et détenues en application de la loi antiterroriste (loi n° 13 de 2005).

57. L'Iraq continue d'exécuter des condamnés à mort. Depuis le début de l'année 2014, 60 personnes ont été exécutées, dont quatre hommes condamnés le 16 juillet en application de la loi antiterroriste. Mes appels, ainsi que ceux du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question, n'ont à ce jour pas été pris en compte par le Gouvernement.

Camp Hurriya

58. La MANUI continue de suivre la situation des résidents du camp Hurriya, un site de transit temporaire, sur le plan humanitaire et des droits de l'homme et d'aider leurs représentants et le Gouvernement iraquien à régler les problèmes de gestion du camp. Au 18 septembre 2014, 3 160 occupants avaient été enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et 2 733 continuaient de vivre dans le camp.

59. L'ONU continue de rechercher des solutions durables pour les occupants sous la forme de réinstallations, de réadmissions consulaires et d'admissions à titre humanitaire. Au 13 octobre, 395 personnes ont été réinstallées hors d'Iraq : 30 sont parties en Albanie selon une procédure indépendante; 123 se sont installées dans neuf pays dans le cadre d'une procédure consulaire; 212 ont bénéficié d'une admission à titre humanitaire dans trois pays, et 30 ont été réinstallées selon les procédures établies dans cinq pays – le Danemark, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Sept personnes ont par ailleurs été volontairement rapatriées en République islamique d'Iran, avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge; 240 personnes ont récemment été admises par le Gouvernement albanais à titre humanitaire et leur départ d'Iraq est en cours de préparation. En outre, cinq résidents du camp Hurriya ont été acceptés dans trois pays et attendent de quitter l'Iraq. Au total, 1 249 demandes de réinstallation, de réadmission

consulaire ou d'admission à titre humanitaire effectuées auprès de 18 pays n'ont pas encore abouti.

60. Ma Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hurriya, M[me] Jane Holl Lute, continue, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de rechercher avec de multiples parties prenantes des solutions de réinstallation pour les résidents encore présents dans le camp. Au cours de la période considérée, elle s'est rendue dans plusieurs capitales pour examiner avec des représentants des gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes les solutions qui pourraient être envisagées.

C. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

61. Le conflit armé a continué d'aggraver la situation humanitaire au cours de la période à l'examen, plus de 1,8 million de citoyens Iraquiens ayant dû quitter leur habitation depuis le début de l'année 2014. On estime à 600 000 le nombre de civils déplacés pendant le seul mois d'août. Ces personnes déplacées dans leur propre pays sont actuellement réparties entre plus de 1 800 sites à travers l'Iraq. D'après les estimations, 850 000 d'entre elles se trouvent dans la région iraquienne du Kurdistan, le gouvernorat de Dohouk en comptant plus d'un demi-million. La région du Kurdistan accueille déjà la majorité des 220 858 réfugiés syriens qui se trouvent en Iraq et sa capacité d'absorption maximale est donc presque atteinte. Toujours d'après les estimations, 760 000 personnes déplacées ont trouvé refuge dans les régions centrales de l'Iraq, où de nombreuses zones contrôlées par l'EIIL sont difficiles d'accès, et 170 000 dans les gouvernorats du sud, notamment dans les villes de Najaf, Karbala et Basra.

62. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la crise humanitaire en Iraq, le 13 août, l'ONU a relevé au niveau maximal, c'est-à-dire au niveau 3, l'état d'urgence humanitaire en Iraq et nommé un Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence s'est rendue en Iraq du 11 au 15 septembre pour s'entretenir de l'état d'urgence humanitaire et de la mobilisation des Nations Unies avec de hauts représentants du Gouvernement iraquien et du gouvernement régional du Kurdistan, y compris les Présidents des deux gouvernements. Elle a également visité le camp Kenkha situé à Dohouk.

63. Le Plan d'intervention stratégique pour 2014-2015 a été mis en place le 23 octobre. Il vise principalement les familles déplacées, les communautés d'accueil et les personnes vivant dans les zones touchées par les conflits. Il ne prend pas en compte le million de personnes déplacées par les précédents conflits qu'a connus l'Iraq. Il privilégie certaines zones en fonction d'analyses de vulnérabilité intersectorielle et notamment de la proportion de personnes en détresse. Il porte sur une période de deux ans et requiert un budget d'un montant total de 2,2 milliards de dollars. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan intègrent des programmes déjà financés par plusieurs donateurs, dont une contribution importante de l'Arabie saoudite. À ce jour, 835 millions de dollars ont été reçus ou promis, dont 596 millions dans le cadre du Plan d'intervention stratégique. Ces fonds ont permis aux partenaires humanitaires d'intensifier rapidement les opérations de secours face à l'afflux massif et soudain de personnes déplacées et d'acquérir

certains des articles nécessaires en hiver. Cependant, la situation de crise n'ayant cessé de s'aggraver depuis août, les fonds disponibles ne suffisent plus à répondre à tous les besoins – loin s'en faut.

64. Au cours de la période à l'examen, l'UNICEF a apporté une assistance à 600 000 personnes déplacées, principalement au moyen de programmes de distribution d'eau et d'assainissement. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fourni un appui à plus de 490 000 personnes déplacées à travers l'Iraq, en leur apportant une aide essentielle en matière d'abris et de vie quotidienne. Le Groupe de la protection dirigé par le Haut-Commissariat a suivi la situation de 346 188 personnes réparties dans l'ensemble de l'Iraq afin de déterminer leurs besoins et continue de mener une action de mobilisation et de fournir une assistance juridique, des services d'orientation et d'autres formes d'assistance ciblée. Depuis juillet, environ 30 000 familles ont bénéficié d'un suivi en matière de protection et 7 500 familles d'une assistance juridique. L'Organisation internationale pour les migrations a distribué des articles de première nécessité à plus de 210 000 personnes déplacées. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a donné des médicaments et des fournitures médicales à près de 950 000 bénéficiaires, recruté 220 médecins et infirmiers et aidé les services de santé de tous les gouvernorats à renforcer les systèmes de surveillance des maladies. L'UNICEF et l'OMS ont apporté leur appui au Ministère de la santé dans le cadre d'une vaste campagne de vaccination contre la polio, qui a permis d'immuniser 3,75 millions d'enfants de moins de 5 ans. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont distribué des produits alimentaires à plus de 986 000 personnes réparties dans l'ensemble du pays. Dans le gouvernorat de Dohouk, le PAM a continué à distribuer à plus de 100 000 personnes deux repas chauds par jour jusqu'à ce que des fourneaux soient mis à la disposition de la population en septembre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait creuser des puits pour approvisionner en eau un millier de personnes dans le nouveau camp de Dawoodia et a apporté une assistance juridique aux réfugiés et personnes déplacées. Il a également aidé les autorités locales à continuer à fournir des services de santé et d'assainissement dans 100 établissements scolaires et au sein des communautés d'accueil. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a déployé 50 infirmières et sages-femmes à Dohouk, pour fournir des services de santé procréative à 2 350 femmes déplacées. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a distribué, également dans cette ville, des lampes solaires à 400 familles déplacées et coopère avec le Gouvernement en vue d'installer des lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire et des systèmes photovoltaïques indépendants des réseaux électriques dans les centres de santé, les centres communautaires, les établissements scolaires et les postes de police et casernes de pompiers des communautés d'accueil. Le Haut-Commissariat a apporté une aide financière ponctuelle distribuée en espèces à une dizaine de milliers de familles du centre et du sud de l'Iraq.

65. Les communautés d'accueil de l'ensemble du pays font face à des difficultés croissantes, car l'afflux continuel de personnes déplacées a engendré une situation de crise en matière d'habitat, qui a également des répercussions sur le secteur de l'éducation. Parce que 2 000 établissements scolaires abritent des personnes déplacées à travers le pays, le début de l'année scolaire a déjà été reporté jusqu'au 22 octobre. En créant le groupe chargé de la gestion et de la coordination des camps

à la fin du mois d'août, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes ont aidé les autorités gouvernementales à établir cinq camps, sur les 36 qu'il est prévu d'ouvrir dans le pays pour accueillir environ 300 000 personnes déplacées. À mesure que l'hiver approche, l'équipe de pays des Nations Unies chargée de l'action humanitaire a commencé à adapter ses programmes à la saison hivernale de façon à installer les tentes familiales sur des dalles de béton et à fournir aux personnes déplacées des lots d'isolation thermique pour les tentes, des vêtements d'hiver et des chauffe-eau solaires.

66. Pour mieux répondre aux besoins de l'intervention humanitaire relevant de la problématique hommes-femmes, un conseiller spécial a été déployé début septembre en Iraq pour apporter un appui à l'intégration de cette problématique. À Erbil, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme a fourni un appui psychosocial et a permis à des femmes déplacées d'acquérir des compétences génératrices de revenus.

67. Au cours de la période à l'examen, la situation des 220 858 réfugiés syriens en Iraq n'a guère évolué. Il demeure difficile d'accéder aux réfugiés syriens à Al-Qa'im car l'EIIL contrôle la frontière entre la République arabe syrienne et l'Iraq. Le 21 août, le partenaire du PAM, Islamic Relief Worldwide, est parvenu à livrer 1 200 colis alimentaires dans ce camp. Depuis juillet, plus de 6 000 Syriens sont rentrés dans leur pays d'origine au point de passage frontalier de Peshkhabour.

68. Ailleurs, dans le camp de Domiz, 100 000 réfugiés syriens ont bénéficié du programme de bons du PAM, qui consiste à donner à tous les réfugiés enregistrés 31 dollars des États-Unis par mois et par personne. L'OIM a également poursuivi son projet de subsistance dans ce camp, tandis que le Haut-Commissariat pour les réfugiés a favorisé l'emploi au moyen de l'enseignement de compétences et ouvert un service de maternité en août, où une trentaine d'accouchements ont lieu par semaine. Également en août, le PNUD a entrepris un programme de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les camps de réfugiés syriens situés dans la région du Kurdistan.

69. Au cours de la période à l'examen, peu d'activités ont été menées en faveur du développement, du fait du processus de formation du gouvernement, du degré élevé d'insécurité qui a conduit au transfert à Erbil de la plus grande partie du personnel des Nations Unies et de l'ampleur considérable des opérations humanitaires à mener. Le Ministère de la planification a cependant approuvé la prorogation d'une vingtaine de projets en 2015. Le gouvernement régional du Kurdistan a versé 5,6 millions de dollars (sur les 16 millions de dollars prévus) au Fonds d'affectation spéciale pour le partenariat. En outre, l'équipe de pays des Nations Unies a, en coordination avec la MANUI, établi des notes stratégiques à l'intention du nouveau Gouvernement, sur des questions telles que la gestion des finances publiques, la décentralisation et la distribution des recettes, la protection sociale, la diversification économique, la modernisation du secteur public, la loi sur les hydrocarbures, les risques de répercussions sur la cohésion sociale des changements démographiques dus au conflit et les solutions durables à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

D. Sécurité et questions opérationnelles

70. Au cours de la période à l'examen, la détérioration des conditions de sécurité a conduit l'ONU à prendre des mesures de prévention afin d'assurer la sûreté et la sécurité de son personnel, notamment en transférant dans d'autres lieux d'affectation situés en Iraq les fonctionnaires recrutés sur le plan international et national qui n'occupaient pas de poste essentiel, en limitant le nombre maximal de membres du personnel présents à Bagdad, en actualisant les plans d'évacuation du personnel essentiel resté dans la capitale et en fournissant rapidement des informations sur la sécurité et des services d'assistance à tous les membres du personnel.

71. Malgré les efforts de l'Organisation et mon intervention auprès du Gouvernement, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le statut de la MANUI, plus de 11 ans après l'établissement de la Mission. Cette absence d'accord continue de nuire gravement à l'efficacité des opérations des Nations Unies en Iraq.

IV. Observations

72. Depuis mon précédent rapport, dans lequel je soulignais la gravité des problèmes auxquels était confronté l'Iraq, la situation humanitaire et en matière de sécurité dans le pays s'est encore détériorée et reste très préoccupante. Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir contribué à mobiliser un appui international pour l'Iraq, où seul un engagement global et la participation active des partenaires nationaux, régionaux et internationaux permettront d'éliminer la menace du terrorisme. J'exhorte la communauté internationale à renforcer et à accroître le soutien qu'elle apporte au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, en accordant également la priorité à la protection de la population civile.

73. Je suis particulièrement encouragé par la formation du nouveau Gouvernement iraquien, qui a fait la preuve de sa détermination à régler des problèmes qui perdurent depuis longtemps en mettant en place un processus politique ouvert à tous et en adoptant un programme complet de réformes. J'exhorte la communauté internationale à l'appuyer sans réserve, notamment s'agissant de l'application du consensus qui se dessine à l'échelle nationale au sujet du partage du pouvoir, du renforcement des institutions démocratiques et du rétablissement de la stabilité politique et en matière de sécurité. Je demande par ailleurs aux pays de la région d'engager un dialogue constructif avec le nouveau Gouvernement en vue de faciliter l'intégration plus poussée de l'Iraq au sein de la région et de la communauté internationale. L'ONU continuera à faire tout son possible pour aider le Gouvernement et le peuple iraquiens à cet égard.

74. Je me félicite des premières mesures adoptées par le nouveau Gouvernement iraquien en faveur de la réconciliation nationale, de la reconstruction et de la mise en œuvre de réformes sur les plans politique et de sécurité. Je me félicite tout particulièrement de la décision du Premier Ministre de suspendre les frappes aériennes contre des zones civiles et de son engagement à protéger les civils. J'exhorte les autorités iraquiennes à respecter pleinement cet engagement. Je me félicite également de la décision du Conseil des ministres de créer un fonds destiné à financer la reconstruction des régions endommagées au cours des opérations

militaires ainsi que des plans visant à indemniser les déplacés et à faciliter leur retour. La décision du Conseil des ministres de créer une garde nationale est également encourageante. Cela permettra aux acteurs fédéraux et locaux de participer ensemble et efficacement au maintien de la sécurité dans les différentes provinces et de faire face à toute menace. L'Organisation des Nations unies est prête à apporter son aide pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces importantes décisions.

75. Je suis encouragé par le net renforcement de la coopération et de la coordination en matière de sécurité entre le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan dans le cadre de leur lutte contre l'EIIL. Je me félicite de la détermination du Premier Ministre iraquien à régler les différends budgétaires qui persistent entre son gouvernement et le gouvernement régional du Kurdistan. La question du partage des recettes et des dépenses budgétaires doit être réglée conformément à la Constitution et dans l'intérêt du peuple iraquien. Seul un engagement direct et constructif permettra de résoudre les différends entre Bagdad et Erbil. L'ONU continuera à faciliter ce processus.

76. Je condamne énergiquement les attentats terroristes et les violations des droits de l'homme que ne cessent de commettre l'EIIL et les groupes armés associés en Iraq. Je suis horrifié par les meurtres, les enlèvements et les séquestrations, les viols et les tortures dont sont victimes les Iraquiens ainsi que par le recrutement et l'utilisation d'enfants par l'EIIL. L'EIIL a tout particulièrement pris pour cible les communautés minoritaires et a mené une politique délibérée de nettoyage systématique des territoires tombés sous son contrôle. Certains de ces actes peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. J'exhorte le Gouvernement iraquien et la communauté internationale à faire en sorte que tous les auteurs de ces actes soient traduits en justice. Toutes les parties, y compris l'EIIL, les groupes armés associés et les autres milices, doivent respecter les droits de l'homme et se conformer à toutes les obligations applicables en vertu du droit international humanitaire, y compris s'agissant de la protection de la population civile.

77. Le développement de la crise humanitaire en Iraq reste très préoccupant. L'ONU a intensifié ses efforts dans tout le pays. Je demande au Gouvernement iraquien d'adopter une stratégie nationale face à la situation des personnes déplacées et à rétablir les services sociaux essentiels dans tout le pays. Le système des Nations Unies en Iraq est prêt à fournir l'appui technique nécessaire pour améliorer la coordination et la fourniture de l'assistance humanitaire. J'aimerais remercier les États Membres qui ont fourni un appui généreux en faveur des efforts déployés sur le plan humanitaire par les Nations Unies en Iraq, ce qui a permis de sauver des milliers de vies. Je crains toutefois que les ressources financières disponibles soient épuisées avant l'arrivée de l'hiver, et j'exhorte le Gouvernement iraquien ainsi que la communauté des donateurs à maintenir leur soutien.

78. Les problèmes que connaît l'Iraq ne seront pas réglés par des moyens purement militaires. Il convient de traiter en priorité les causes du mécontentement et de la violence et, à cet effet, de mettre en œuvre un programme politique et socioéconomique qui réponde aux besoins de toutes les composantes de la société iraquienne en promouvant l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Les communautés mécontentes, notamment celles qui se trouvent actuellement dans les zones de conflit, doivent être ramenées au sein du processus démocratique.

J'exhorte tous les groupes à renoncer à leurs revendications, à accepter la Constitution, à engager immédiatement un dialogue véritable avec le Gouvernement iraquien en vue de la réconciliation politique et à se rassembler pour faire face au danger que représentent le terrorisme et la violence de façon à créer un avenir meilleur pour tous les Iraquiens. La MANUI est prête à contribuer à ce processus conformément à son mandat.

79. L'absence persistante d'un accord sur le statut de la Mission reste très préoccupante. Je demande au Gouvernement iraquien de coopérer avec l'ONU et d'agir promptement en vue de finaliser un tel accord afin de permettre son entrée en vigueur. Je souhaite par ailleurs que le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement à régler cette question au plus tôt.

80. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Nicolay Mladenov, ainsi que le personnel de l'Organisation des Nations Unies présent en Iraq pour leurs efforts inlassables et le courage dont ils font souvent preuve. Ils continueront de fournir aide et assistance au nouveau Gouvernement et à l'ensemble du peuple iraquiens. Je ne doute pas que les partenaires internationaux, notamment les membres du Conseil de sécurité et les pays voisins de l'Iraq, maintiendront le soutien qu'ils apportent à mon Représentant spécial pour l'exécution de son mandat.